

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

16.12.2022 – Début de séance : 20h00 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire  
Convocation du 08.12.2022

### En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1<sup>er</sup> adjoint

Nathalie ARMAND – 2<sup>ème</sup> adjoint et secrétaire de séance

### Conseillers Municipaux :

Jean-Christophe EYRAUD

Guy GAUTHIER

Delphine REY

Christian SAUVA

Bernard JOURDAN

Damien HORLAVILLE

Absent : Jean-Pierre GAUTHIER

### 1/ Assurances risques statutaires

Suite à la notification des nouvelles conditions tarifaires du contrat d'assurance du personnel souscrit auprès de la CIGAC, il apparaît une forte augmentation du nouveau taux de cotisation pour l'année 2023 (de 8,27% à 8,68%).

Suite à la négociation par le CDG05, validée par délibération du 18 mars 2021, d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité de moins de 30 agents, il s'avère qu'aux mêmes conditions le taux proposé par le contrat négocié par CDG05 est de 7,49%.

Monsieur le Maire propose, conformément au code des assurances, et aux conditions générales du contrat de la CIGAC, de résilier le contrat souscrit auprès de la CIGAC dans un délai de 30 jours à compter du 23 Novembre 2022 ; et d'adhérer au contrat groupe « Assurances statutaires » négocié par le CDG05 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les conditions choisies sont identiques à celles qui avaient été souscrites auprès de la CIGAC (affiliation pour les agents CNRACL avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et sans franchise hors arrêt en MO)

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de l'adhésion au contrat groupe assurances statutaire négocié par le CGD avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 2/ Urbanisme

Des dossiers d'autorisations sont en cours mais en l'état actuel des informations détenues, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

---

### **3/ Travaux 2023 (chemin des Auberges et le pont d'accès à Pouillardencq, assainissement et renforcement du réseau AEP, sécurisation de la voirie de Pouillardencq, extension e la salle polyvalente...)**

---

Les dossiers pour les demandes de subvention DETR (Etat) sont à déposer par voie dématérialisées sur la plateforme dédiée avant le 31 décembre 2022. Les demandes de subventions auprès des autres institutions sont en cours de préparation pour un dépôt en début d'année.

Concernant les travaux de sécurisation de la voirie de Pouillardencq estimés à 61 409,19 € HT, le conseil municipal décide d'approuver le devis de travaux déposé et de solliciter toutes les instances pour une aide financière la plus élevée possible. Les demandes sont en cours de préparation et vont être déposées sur les plateformes dédiées à ces opérations. Voté à l'unanimité des membres présents.

Pour les travaux de raccordements des réseaux d'alimentation en eau potable et eaux usées du village sur le réseau des Amars, l'estimation totale s'élève désormais à la somme de 637 000,00 € HT. LE conseil municipal valide l'avant-projet établi et mis à jour par le cabinet Saunier et décide de déposer les demandes d'aides financières les plus élevées possibles auprès des services de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau en fonction des critères de répartition des travaux. Votées à l'unanimité des membres présents.

Suite aux crues d'août 2018, des dossiers de demandes de subventions exceptionnelles sont en cours auprès de service du Département pour le curage des torrents. Pour les travaux sur le chemin des Auberges et la réparation du pont de Pouillardencq, des devis sont encore en attente. Les décisions sont reportées ultérieurement en matière de choix des entreprises et de sollicitation d'aides financières.

---

### **4/ Ouvertures des crédits d'investissement 2023 pour les budgets « Commune » + « Eau et Assainissement »**

---

En attendant le vote du budget principal 2023 de la commune et du budget « Eau et assainissement », afin de permettre le paiement des factures d'investissement, le Conseil Municipal doit délibérer pour ouvrir les crédits d'investissements à hauteur du quart des dépenses inscrites au budget précédent, soit 59 587 € pour le budget général et 56 236 €

Les délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents.

---

### **Questions diverses**

---

1/ La Cabinet SAUNIER a annoncé une hausse de 6% sur le devis concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement de la commune motivée par la hausse des coûts des matériaux principalement.

2/ En vue de la construction d'un hangar professionnel de l'entreprise de Monsieur REY, ce dernier demande un droit de passage sur le côté du bâtiment technique communal. Il faudra délimiter la zone qui devra avoir une largeur minimum de 3 m. Le conseil n'y est pas opposé. Des actes écrits seront établis à cet effet.

3/ Marylène ACHIN nous informe qu'elle remplit les critères pour prétendre à l'ouverture d'un compte épargne temps (CET) et demande, pour l'année 2022, le dépôt sur ce dernier de 5 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement (au prorata de son temps de travail) dans les limites fixées par délibération du 26 mars 2018. Auparavant, les jours de congés non pris étaient perdus. Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande.

4/ L'association des Jeunes Agriculteurs propose à la Commune de s'associer à leur projet pour le salon de l'élevage qui aura lieu à Gap en avril 2023 et de faire réaliser au nom de la commune une cloche qui sera

remise aux lauréats. Le choix du conseil municipal se porte sur une cloche de 14 cm de diamètre pour une pris TTC de 340,60 € qui pourrait augmenter de 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

5/ La gestion du chauffage de la salle polyvalente sera assurée par un automate mis en place en collaboration avec « Territoire d'Énergie Hautes-Alpes ». Le coût de l'installation est important et sera étalé sur 5 ans. Il faut réaliser une remise en état totalement l'armoire électrique. Un contrat de maintenance est envisagé avec le Sym 05. Les travaux devraient débuter courant février 2023.

6/ Le flotteur du réservoir d'eau du Glaizil est défaillant, il faudra vidanger le réservoir et essayer de réparer le flotteur. Dans l'impossibilité de réparer, ce dernier sera alors remplacé.

8/ Le Département a été relancé pour l'installation de la fibre sur la Commune mais pour le moment sans réponse.

9 Les écluses de voirie pour la sécurisation de la route départementale ont été livrées et seront mises en place au printemps.

Vu pour être affiché le 3 janvier 2023, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 21h25